



CITTA DI TORINO

**PROTOCOLE D'AMITIÉ, ÉCHANGES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ENTRE
LA VILLE DE LOUGA (SÉNÉGAL)
ET LA VILLE DE TORINO (ITALIE)**

LA VILLE DE LOUGA (SÉNÉGAL)
représentée par le Maire Aminata Mbengue NDIAYE

LA VILLE DE TORINO (ITALIE)
représentée par le Maire Sergio CHIAMPARINO

VUS

- les Conventions internationales sur les droits de l'homme, sur les droits des mineurs et des femmes
- en raison des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le cadre de la collaboration entre les Gouvernements d'Italie et du Sénégal
- en cohérence avec les tendances politiques de la *Regione Piemonte* dans la zone du Sahel et dans le cadre du protocole entre la *Provincia de Torino* et la Région de Louga
- dans un esprit de coopération et solidarité entre nos communautés locales et d'amitié entre nos citoyens

PREVOYANT QUE

les interventions réalisées positivement dans ces années dans le domaine des politiques civiques relatives aux politiques de l'environnement, de l'éducation et de la gestion des services locaux et aux initiatives de tourisme responsable,

les multiples activités et les projets de coopération qui vont être commencés ou encore en cours entre Louga et Torino promus tant par les sociétés civiles organisées des deux Municipalités que par les Municipalités elles-mêmes,

la présence à Torino de nombreux citoyens de Turin originaires de Louga qui s'activent de plus en plus pour la promotion de projets de co-développement pour leur ville

CONVIENNENT ET PASSENT

ce qui suit:

Article 1

L'objectif de ce *Protocole d'amitié, d'échanges et de coopération décentralisée* est de développer l'amitié et les rapports institutionnels entre les deux Villes à travers la promotion d'actions d'échange et coopération sur des thématiques d'un commun intérêt.

En particulier les Municipalités de Louga et de Torino ont l'intention de promouvoir des interventions de collaboration mutuelles dans les domaines suivants:

- processus de décentralisation et démocratie locale;
- environnement;
- éducation et formation;
- politiques socio-sanitaires;
- développement local et tourisme responsable.

Dans ce domaine on instituera notamment:

- des échanges culturels entre jeunes, techniciens et professionnels;
- des initiatives d'éducation et de formation professionnelle;
- des projets de développement local.

Article 2

Les deux Parties promouvoir des interventions de collaboration en activant les ressources et les professionnalismes des administrations mutuelles.

Chaque intervention sera réalisée à conditions égales et de réciprocité des deux Parties. Pour chaque intervention promue par la Municipalité de Torino, en collaboration et avec l'agrément de la Municipalité de Louga, la Municipalité sénégalaise s'engage à employer autant de ressources exprimées en valorisant de biens ou apports professionnels de son personnel.

Article 3

Les Municipalités de Louga et de Torino se proposent de coopérer, dans la mesure du possible, à des programmes de développement, encouragement et facilité de plusieurs initiatives à entreprendre au niveau municipal, promues par des sujets publics et privés des deux villes (comme les migrants turinois qui viennent de Louga ou les ONG turinoises à Louga) et qui constituent une excellence pour les systèmes respectifs. Les Parties faciliteront et encourageront autant que possible la coopération et l'échange entre les collectivités, les coopératives, les associations, les fondations, les entreprises et les autres expressions d'organisation des deux villes en suivant ces parcours d'un point de vue institutionnel.

Article 4

Ce Protocole prendra effet à partir de la date de la signature pour une validité triennale et pourra être annulé par chacune des Parties contractantes après avis de trois mois.

A la fin des trois années il pourra être renouvelé ou permettre aux Parties de souscrire un protocole de coopération décentralisée.

POUR LA VILLE DE LOUGA
Le Maire
Aminata Mbengue NDIAYE

POUR LA VILLE DE TORINO
Le Maire
Sergio CHIAMPARINO



Signé a Torino en deux exemplaires originaux le 18 octobre 2010